

29018 Département <u>FINISTÈRE</u> Commune <u>BRENNILIS</u>	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF	Nombre de conseillers en exercice <u>10</u>
	Séance du <u>24 mars 1998</u>	Nombre de conseillers présents <u>09</u> Nombre de suffrages exprimés <u>08</u>

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M R CORRE YVES, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 1997 dressé par M R CORRE YVES, maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		365559,89		324489,04		3944048,93
Opérations de l'exercice.	2522092,12	655358,46	2154849,22	3488573,86	4676941,34	4143822,32
TOTAUX.	2522092,12	4274918,35	2154849,22	3813002,90	4676941,34	8087921,25
Résultats de clôture.		1252826,23		1658153,68		3410979,91
Restes à réaliser.	2786720,92	1325569,20	-	-	2786720,92	1325569,20
TOTAUX CUMULÉS.	5308813,04	5600487,55	2154849,22	3813002,90	2463662,26	9413490,45
RÉSULTATS DÉFINITIFS		291674,51		1658153,68		1949828,19
COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES EAUX						
Résultats reportés	60248,86			74202,87		13954,07
Opérations de l'exercice.	260571,68	147361,00	162221,47	127010,15	422793,15	334387,15
TOTAUX.	320820,54	147361,00	162221,47	261213,02	422793,15	348335,16
Résultats de clôture.	173459,54			98991,55		74457,99
Restes à réaliser.	115921,32	289412,00	15510297,00		126218,32	289412,00
TOTAUX CUMULÉS.	436741,86	436773,00	1725181,47	261213,02	549011,47	637744,16
RÉSULTATS DÉFINITIFS		31,14		88694,55		88735,69

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les imputations du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

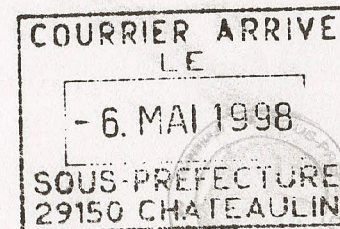
5°

Ont signé au registre des délibérations : MM MIOSSEC, JAFFRÉ, LAURENT, GRALL, LE MERCIER, DERRIEN,
LE CLOITRE, PAUL

Sceau de la mairie



Pour expédition conforme
Le président,



(1) Les « dépenses » et les « recettes » doivent être inscrites sur les lignes « opérations de l'exercice » et « restes à réaliser ». Les « déficits » et les « excédents » doivent être inscrits sur les lignes « résultats reportés », « résultats de clôture » et « résultats définitifs ».